



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 25 NOVEMBRE 2019
(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 25 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Règles d'affiliation des laboratoires

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les règles communes à respecter en matière d'affiliation pour les publications des chercheurs et personnels de l'Université des Antilles.

Résultat du vote	<i>Nombre de membres</i>	62
	Nombre de membres présents ou représentés	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

Les règles d'affiliation des publications ont été approuvées à la majorité des membres du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 26 novembre 2019

Le Président de l'Université des Antilles


Pr Eustase JANKY

Pièces jointes : 1

Affiliations – Adresses

Règles pour la publication

Objectif : cohérence des données et visibilité de l'institution
dans les bases de données internationales
et les systèmes d'information recherche.

Règles communes pour les publications des chercheurs et personnels de l'Université des Antilles :

- **Identifier l'établissement de façon uniforme : Univ Antilles**
- **Privilégier les affiliations de forme monoligne (mieux identifiées par les bases de données),**
- **Séparer les informations par une virgule**
- **Les acronymes, sigles, intitulés et n° de label doivent correspondre rigoureusement au dossier d'accréditation HCERES**
- **Ne pas traduire les mentions d'affiliation**
- **Ne pas mentionner les financeurs dans les affiliations** (utilisez les remerciements et/ou les notes de bas de page)
- Si le champ Unité de recherche est court (structuration monoligne, type INSERM, INRA...), **préférez l'acronyme et le n° de label à l'intitulé complet**

Exemples :

➤ Affiliations dans la signature des articles et autres publications pour les équipes d'Accueil et les UMR où l'UA est tutelle principale et seule université

Affiliation simple :

Univ Antilles, Acronyme Intitulé complet de l'unité de recherche - N° de label, Ville, Pays

Exemple : Univ Antilles, ACTES Adaptation Climat Tropical Exercice et Santé - EA 3596, **Pointe-à-Pitre**, France

Affiliation avec code postal (ne sert qu'à désambigüiser la géolocalisation, pas d'usage postal, n'utiliser que si obligatoire) :

Univ Antilles, Acronyme - Intitulé complet de l'unité de recherche - N° de label, Code postal générique de la Ville, Ville, Pays

Exemple : Univ Antilles, LARGE Laboratoire de Recherche en Géosciences et Energies (EA 4539), **F-97100** Pointe-à-Pitre, France.

Affiliation pour les enseignants-chercheurs de l'Université des Antilles qui ne sont affiliés à aucune équipe (EA ou UMR) reconnue par le ministère

Univ Antilles, [code postal] Ville, Pays

Ne pas mentionner les facultés, départements, UFR qui ne sont pas des structures de recherche au sens de l'OST.

➤ Affiliations dans la signature des articles et autres publications pour les UMR où l'UA est tutelle

En cas de tutelles multiples, toutes les tutelles sont mentionnées. Univ Antilles est mentionnée en premier, sauf lorsque des règles sont définies dans la convention signée par les tutelles.

Exemple : UMR 7205 ISYEB, MNHN, CNRS, EPHE, Univ Antilles, U Paris 6